



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9701^e séance

Jeudi 8 août 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kanu	(Sierra Leone)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Hamiane
	Chine	M. Geng Shuang
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M ^{me} Gatt
	Mozambique	M. Fernandes
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Jambert-Gray
	Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2024/583)

Lettres identiques datées du 31 juillet 2024, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/589)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2024/583)

Lettres identiques datées du 31 juillet 2024, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/589)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M^{me} Natalia Gherman, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/583, qui contient le dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je donne maintenant la parole à M. Voronkov.

M. Voronkov (*parle en anglais*) : C'est un honneur que de présenter au Conseil de sécurité le dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2024/583). Je suis heureux d'être accompagné par la Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M^{me} Natalia Gherman, pour présenter ce rapport que nos bureaux ont préparé conjointement avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions.

En amont de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, le 21 août, je voudrais exprimer mes condoléances aux États Membres qui ont été touchés par des actes de terrorisme et faire part de toute ma sympathie aux victimes et à leurs familles. En l'honneur de cette journée, le Bureau de lutte contre le terrorisme organisera une manifestation de haut niveau pour mettre en lumière le rôle que les victimes du terrorisme jouent au service de la paix. Mon bureau continuera de soutenir les États Membres en encourageant des démarches centrées sur les personnes rescapées, tenant compte des questions de genre et respectueuses des droits humains.

Malheureusement, dans certaines régions d'Afrique, la situation ne s'est pas améliorée depuis mon dernier exposé (voir S/PV.9550). Le panorama du terrorisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel reste difficile et complexe. Les groupes terroristes continuent d'étendre leur présence au Sahel et de faire de nombreuses victimes, compromettant ainsi la stabilité de la région. Deux des groupes affiliés à Daech dans la région, la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » et l'État islamique du Grand Sahara, ont élargi et regroupé leurs zones d'opérations au Sahel. Si l'influence de ces groupes s'étendait jusqu'aux États du littoral nord, un vaste territoire allant du Mali au nord du Nigéria pourrait, dans les faits, passer sous leur contrôle. Dans d'autres régions du continent, les entités affiliées à Daech ont accéléré le rythme de leurs activités, comme dans le nord du Mozambique et dans l'est de la République démocratique du Congo, où une augmentation alarmante des attaques terroristes a fait de nombreuses victimes parmi les civils. En Somalie aussi, le groupe affilié à Daech monte en puissance.

Deux des risques décrits dans les rapports de ces dernières années se sont malheureusement concrétisés depuis mon dernier exposé.

Premièrement, nous avons évoqué le risque que l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K), entité inféodée à Daech en Afghanistan, commette des attaques terroristes à l'étranger. L'EIIL-K a amélioré ses capacités financières et logistiques ces six derniers mois, notamment en sollicitant l'appui des diasporas de l'Afghanistan et de l'Asie centrale. Il a également intensifié ses efforts de recrutement. L'activité de Daech et d'autres groupes terroristes en Afghanistan reste très préoccupante. Nous devons nous unir pour empêcher l'Afghanistan de redevenir un foyer de terrorisme. À cet égard, les États Membres voisins déploient des efforts très importants pour contrer la menace émanant de

l'Afghanistan et l'empêcher de se propager. Le Bureau de lutte contre le terrorisme continuera d'aider les États Membres de l'Asie centrale à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Le second risque qui s'est matérialisé au cours de la période considérée a trait à la résurgence de la structure centrale de Daech. Le groupe a revendiqué les attaques perpétrées par l'EIIL-K dans le monde, cherchant à en faire un argument de propagande pour sa cause. Début janvier, il a prouvé qu'il avait toujours des visées mondiales lorsqu'il a lancé une campagne coordonnée dans toutes les zones qu'il revendique telles des « provinces ». Citons par exemple une recrudescence passagère de ses opérations en Iraq, en janvier et en mars, alors qu'elles étaient jusque-là globalement contenues.

Daech a également augmenté la cadence de ses opérations en République arabe syrienne, où il a multiplié les attaques, en particulier dans la région désertique du centre du pays. Des efforts antiterroristes soutenus seront requis pour empêcher Daech de s'appuyer sur ces progrès. Il faudra également consentir d'autres efforts pour remédier à la situation catastrophique en matière de sécurité, d'aide humanitaire et de droits humains dans les camps et autres sites de détention dans le nord-est de la République arabe syrienne. Le fait que certains États Membres ont quelque peu avancé dans le rapatriement de leurs ressortissants a permis une légère diminution de la population dans ces camps. Cependant, des milliers de personnes continuent de vivre dans des conditions effroyables. Les camps sont surpeuplés et manquent d'abris adéquats et de services de base, notamment d'eau potable et de soins médicaux. Le Secrétaire général continue d'appeler les États Membres dont les ressortissants sont bloqués dans ces camps à redoubler d'efforts afin de faciliter le rapatriement sûr, volontaire et dans la dignité de leurs citoyens.

Ailleurs, la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan a entraîné une augmentation des niveaux de menace en Europe. Le groupe est considéré comme la plus grande menace terroriste extérieure pour le continent.

La coopération entre les États Membres reste indispensable pour contrer la menace de Daech. C'est pourquoi le Bureau de lutte contre le terrorisme a aidé le Gouvernement nigérian à organiser la réunion africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenue à Abuja en avril. Je me félicite des résultats reflétés dans la déclaration d'Abuja et je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec les États Membres pour appuyer la mise en œuvre des mesures convenues. Elles

comprennent notamment la modernisation du centre national nigérian de lutte contre le terrorisme, situé à Abuja, pour en faire un centre régional couvrant le Sahel et l'Afrique de l'Ouest. Compte tenu de la complexité de la menace dans la région, mon bureau s'est engagé à soutenir l'initiative du centre visant à s'attaquer aux facteurs du terrorisme et de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme.

En novembre, le Bureau de lutte contre le terrorisme organisera, conjointement avec les Gouvernements tadjik et koweïtien, une conférence sur le processus de haut niveau de Douchanbé, qui se tiendra à Koweït. Cette manifestation, qui sera la quatrième organisée dans le cadre de ce processus, vise à élargir la portée et les effets de la coopération régionale en matière de lutte contre le terrorisme bien au-delà de l'Asie centrale.

Mais la coopération ne suffira pas si elle ne débouche pas sur des réponses globales et solidement ancrées dans des stratégies politiques. Si certaines interventions nécessitent parfois l'emploi légitime de la force, cela doit se faire en conformité avec des stratégies plus larges. Ces stratégies doivent viser à s'attaquer aux facteurs du terrorisme et de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, et ces réponses doivent respecter pleinement le droit international des droits humains et le droit international humanitaire.

Le terrorisme reste un défi important pour la communauté internationale, un défi qu'aucun État ne peut relever seul. Pour éliminer la menace terroriste, nous avons besoin de solutions inclusives et multilatérales fermement ancrées dans des stratégies politiques, conformes au droit international et fondées sur des approches tenant compte de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. Le prochain Sommet de l'avenir représente une occasion cruciale pour les États Membres de renouveler leur engagement à lutter contre le terrorisme et à prévenir l'extrémisme violent dans cet esprit. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, notamment par l'intermédiaire du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, continuera d'appuyer et de travailler en partenariat avec les États Membres afin d'atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Voronkov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Gherman.

M^{me} Gherman (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de présenter au Conseil de sécurité le dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2024/583).

Je remercie le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Vladimir Voronkov, ainsi que l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions et tous nos partenaires de l'ONU de leur étroite collaboration sur ce rapport.

Depuis le dernier rapport du Secrétaire général sur la menace représentée par Daech (S/2024/117), les États Membres ont continué de faire face à des défis considérables s'agissant de prévenir et de combattre le terrorisme. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont été particulièrement touchées par les activités de groupes armés affiliés à Daech, qui ont mené des attaques complexes contre les forces de sécurité et les civils. Cette situation a entraîné d'importants déplacements de population.

La région du bassin du lac Tchad a été la cible de l'activisme persistant de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », qui, à compter du mois de mai 2024, avait contribué au déplacement de plus de 2,9 millions de personnes. Dans le Sahel central, les conséquences pour les enfants sont graves. La plupart des États de la région restent confrontés à des problèmes de capacités pour gérer la menace croissante, y compris pour mettre efficacement en œuvre la vérification des antécédents, les poursuites ainsi que la réadaptation et la réintégration des personnes associées à des groupes terroristes. Dans le même temps, comme en témoignent l'horrible attentat contre le Crocus City Hall à Moscou en mars et les niveaux de menace accrus en Europe, les affiliés de Daech ont prouvé qu'ils étaient capables d'organiser des attaques dans le monde entier.

Dans le nord-est de la République arabe syrienne, plus de 44 000 personnes sont encore détenues dans des camps fermés et des centres de détention. Plus de la moitié d'entre eux sont des enfants vivant dans des conditions effroyables, caractérisées par la surpopulation, des services insuffisants, des abris inadéquats et un accès limité aux produits de première nécessité. Plus on laissera cette situation perdurer, plus il sera difficile d'y remédier.

Face à ces difficultés, des progrès ont également été réalisés au cours des six derniers mois par les États Membres, dont beaucoup travaillent en étroite collaboration avec l'ONU. L'ONU a continué d'aider les États Membres à lever les obstacles au retour et à la réintégration durables des personnes déplacées originaires de zones de conflit touchées par Daech. Dix États Membres ont rapatrié des enfants et quelques adultes du nord-est de la République arabe syrienne. L'ONU a continué de soutenir les poursuites, la réadaptation et la réintégration des personnes revenant des zones de conflit en République

arabe syrienne et en Iraq. Cet appui comprend la mise en œuvre de programmes de réhabilitation spécialisés, en collaboration avec les administrations locales et les organisations de la société civile. L'aide aux victimes de Daech, y compris celles touchées par la violence sexuelle et fondée sur le genre, reste une priorité pour l'ONU. Afin de contribuer à ces efforts, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) a publié en avril un rapport sur les points de vue de la société civile concernant la promotion de l'application du principe de responsabilité pour ces crimes dans 16 États Membres situés dans des régions touchées par le terrorisme. Ces travaux ont souligné la nécessité pour les États Membres d'adopter une approche axée sur les rescapés et d'insister pour que justice soit rendue pour toutes les victimes et personnes survivantes.

Parallèlement, l'ONU a mis en évidence les difficultés auxquels se heurtent les États Membres mais aussi les possibilités qui s'offrent à eux pour améliorer les approches en matière d'application de la loi et de gestion des frontières dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. En mai, la DECT a publié deux alertes concernant les tendances de la lutte contre le terrorisme et la gestion des frontières en Afrique, soulignant la nécessité d'une approche intégrée de la sécurité aux frontières, impliquant les communautés locales et éliminant les conditions propices au terrorisme.

L'ONU a continué de promouvoir l'application du principe de responsabilité pour les actes de terrorisme au moyen de la diffusion de bonnes pratiques. Malgré la situation de plus en plus désastreuse en Afrique de l'Ouest et au Sahel, la DECT a observé certaines bonnes pratiques permettant de relever ces défis, lesquelles pourraient être partagées avec d'autres États Membres tant dans la région que dans les zones touchées par des conflits à travers le monde. Au Nigéria et au Bénin, par exemple, la DECT et d'autres organismes des Nations Unies ont travaillé avec les autorités qui luttent contre l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. Ces deux États Membres mettent en œuvre des plans de prévention globaux, la priorité étant accordée au développement et à l'inclusion de la société civile, de groupes de femmes et de jeunes et des chefs religieux. En juin, le Comité contre le terrorisme s'est réuni pour examiner la criminalisation des actes terroristes et la codification de l'infraction du terrorisme conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. La réunion a mis en évidence les bonnes pratiques en matière de définition des infractions terroristes dans le plein respect du principe de légalité, afin de limiter le risque d'utilisation abusive de la législation pour porter atteinte aux droits

humains et aux libertés fondamentales. L'ONU a également continué de travailler avec les États Membres pour lutter contre le financement du terrorisme. À cet égard, la DECT a renforcé sa coopération avec le Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste. En mai, elle a accueilli le Président du Groupe d'action financière au Comité contre le terrorisme pour discuter de la mise en œuvre des normes internationales contre le financement du terrorisme.

L'ONU a également participé activement à des initiatives portant sur la réhabilitation et la justice transitionnelles, ainsi que sur l'amélioration de la cohésion sociale.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement de la DECT à travailler en étroite collaboration avec les États Membres, les organisations internationales, régionales et sous-régionales, la société civile et le secteur privé. À cette fin, nous pensons qu'une approche fondée sur le principe d'unité d'action des Nations Unies est cruciale dans nos efforts communs pour lutter efficacement contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Gherman de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de la préparation conjointe du dix-neuvième rapport sur la menace que représente EIIL (Daech) (S/2024/583) et de leurs exposés.

Les États-Unis partagent les préoccupations du Secrétaire général concernant la capacité de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) à mener des attaques en dehors de l'Afghanistan, comme nous l'avons vu avec les effroyables attaques terroristes à Kerman le 3 janvier et à Moscou le 22 mars, qui ont fait des centaines de morts. Les Taliban s'emploient à lutter contre l'EIIL-K, et il est essentiel qu'ils respectent leurs engagements en matière de lutte contre le terrorisme.

De même, nous restons particulièrement attentifs à la menace terroriste qui pèse sur l'Afrique et qui est décrite dans le rapport du Secrétaire général. Nous partageons sa préoccupation quant aux derniers faits survenus en Afrique de l'Ouest et au Sahel ainsi qu'en Afrique centrale et australe, où la situation est précaire et risqué de devenir encore plus instable. Nous continuons

d'apporter à nos partenaires africains une aide essentielle pour affaiblir les capacités des groupes affiliés à Daech et à Al-Qaida et les combattre dans le respect du droit international. Il est indispensable de disposer de forces de l'ordre et de services de sécurité compétents pour prévenir et contrer le terrorisme et l'extrémisme violent. À cet égard, les États-Unis ont salué l'adoption de la résolution 2734 (2024), qui proroge le mandat du régime de sanctions des Nations Unies établi par la résolution 1267 (1999). Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait pris acte du fait que la violence sexuelle et fondée sur le genre est une stratégie employée par les terroristes pour atteindre leurs objectifs néfastes, ce qui a été reconnu dans la résolution 2734 (2024) comme un motif potentiel d'inscription sur la liste des sanctions.

La lutte contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles liées aux conflits est une priorité pour les États-Unis. Conformément au mémorandum présidentiel sur la promotion de l'application du principe de responsabilité pour les violences sexuelles liées aux conflits, publié en décembre 2023, les États-Unis ont imposé des sanctions à quatre dirigeants du groupe affilié à Daech en République démocratique du Congo, qui ont tué, mutilé et commis des violences sexuelles contre des femmes et des filles. La résolution 2734 (2024) est une étape cruciale pour la campagne mondiale visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre. Nous encourageons le Conseil de sécurité et les États Membres à désigner les personnes, y compris les agents terroristes et leurs facilitateurs, qui doivent être sanctionnées pour avoir commis ou rendu possible ces types d'infractions. Nous encourageons les États Membres qui ont besoin d'aide à se prévaloir des sanctions et d'autres outils et à jouer un rôle actif dans l'actualisation et la mise en œuvre des sanctions prévues par la résolution 1267 (1999) pour lutter contre Daech et Al-Qaida.

Les États-Unis continuent d'accorder la priorité au rapatriement des combattants étrangers de Daech qui sont détenus en Syrie et des familles déplacées d'individus qui lui sont affiliés, car le retour de ces personnes dans leurs communautés d'origine fait partie intégrante de la défaite durable de Daech. Aussi les États-Unis saluent-ils les efforts des États Membres qui ont rapatrié leurs ressortissants, en particulier l'Iraq. Au cours des trois dernières années, près de 11 000 personnes déplacées ont été rapatriées, dont plus de 5 000 au cours des 12 derniers mois. Cette tendance reflète une augmentation générale de la volonté des pays d'origine de prendre les décisions difficiles mais nécessaires de rapatrier leurs ressortissants de la région. La situation dans les camps de personnes déplacées de Hol et de Roj en Syrie constitue néanmoins un

défi urgent sur le plan humanitaire, des droits humains et de la sécurité. Plus de 43 000 personnes résident dans ces camps, dont la majorité sont des enfants. Les pays d'origine doivent faire plus et plus vite pour rapatrier leurs ressortissants du nord-est de la Syrie.

Les États-Unis reconnaissent l'importance des partenariats avec la société civile dans le cadre des travaux du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme. L'inclusion de la société civile, en particulier des dirigeantes locales, est essentielle pour garantir que les États Membres et le système des Nations Unies tiennent compte de toutes les voix et de tous les points de vue. Comme il est demandé dans la résolution 2734 (2024), les États-Unis attendent avec intérêt de recevoir les prochains rapports du Secrétaire général sur les résultats des efforts menés par l'ONU pour lutter contre le terrorisme.

Dans son rapport, le Secrétaire général reconnaît à juste titre que la lutte contre le terrorisme nécessite des efforts globaux allant au-delà des approches axées sur la sécurité. La communauté internationale doit continuer d'investir dans des approches à l'échelle de la société qui respectent les droits humains et l'état de droit afin de prévenir et de contrer efficacement la propagation de Daech et d'autres groupes terroristes.

M^{me} Jambert-Gray (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de leurs exposés. Je remercie également l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions pour sa contribution au rapport (S/2024/583).

Le Royaume-Uni reste profondément préoccupé par la menace croissante que représentent Daech et ses affiliés. Si Daech n'a pas été en mesure de revenir en force sur le plan territorial, il continue de propager son idéologie vénéneuse à l'échelle mondiale. Ses antennes représentent une menace grave pour les communautés à risque, tandis que sa propagande cherche à exploiter les événements mondiaux pour inspirer la violence terroriste dans le monde entier. La menace croissante que représente la priorité accordée par Daech à l'Afrique, notamment au travers de ses affiliés, la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » et la « Province du Sahel de l'État islamique », qui mènent des attaques en Afrique de l'Ouest et au Sahel, met en péril la stabilité régionale. Et comme le note le rapport du Secrétaire général, ses activités dans la région font subir de graves violations aux enfants et, en particulier, aux filles. La récente décision du Conseil de sécurité d'inclure les violences sexuelles et fondées

sur le genre parmi les critères d'inscription sur la liste du régime de sanctions établi par la résolution 1267 (1999) envoie un message fort, à savoir que ces crimes ne doivent pas rester impunis.

L'élaboration d'initiatives dirigées par l'Afrique, telles que le processus d'Abuja, constitue une réponse cruciale. En étroite collaboration avec les communautés économiques régionales et avec l'appui des entités des Nations Unies, l'Union africaine joue un rôle central dans ces efforts. La déclaration de Malabo sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique, qui préconise une approche à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société pour lutter contre le terrorisme, constitue une avancée positive, et nous sommes prêts à soutenir l'élaboration de plans d'action nationaux. Il est essentiel que ces approches collectives s'attaquent aux facteurs sous-jacents du terrorisme, notamment en réduisant la corruption, en améliorant la gouvernance et en garantissant le respect de l'état de droit.

La menace de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) s'accroît et, ces derniers mois, nous avons assisté à des attaques odieuses du groupe contre des civils en Afghanistan, au Pakistan, en Iran, en Russie et en Türkiye. Cela ne fait que renforcer la nécessité de s'attaquer à l'EIIL-K collectivement, en tant que communauté internationale, et d'adopter une approche créative pour comprendre son mode de fonctionnement, tarir ses ressources et combattre sa propagande. Dans le cadre de cet effort, le Royaume-Uni a lancé le groupe diplomatique contre l'EIIL-K en mai 2023 afin de travailler avec les partenaires régionaux sur la menace croissante posé par celui-ci. Le groupe s'est réuni à Doha le mois dernier afin de mettre en commun les compétences et de prendre des mesures pour lutter contre le financement, les déplacements et la propagande de l'EIIL-K.

Les attaques contre les bases militaires en Iraq exacerbent les tensions au Moyen-Orient, perpétuent l'instabilité et menacent la capacité collective du pays et de la coalition à contrer Daech. La désescalade doit être une priorité collective, et nous appelons à la poursuite du travail avec les partenaires pour éliminer cette menace.

Alors que nous commémorons le dixième anniversaire du génocide perpétré par Daech contre les yézidis, nous ne devons pas relâcher nos efforts dans la lutte contre Daech, qui se propage sur de nouveaux théâtres.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Voronkov, et la

Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M^{me} Gherman. Je remercie également l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions de ses travaux sur les rapports.

Le Japon demeure profondément préoccupé par le fait que le terrorisme continue de représenter une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, malgré les efforts déployés par les États Membres et par les entités des Nations Unies. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan serait responsable d'une série d'attaques très médiatisées et est désormais considéré non plus comme une menace potentielle, mais comme une menace manifeste qui pèse sur le monde entier. Nous sommes également très inquiets des informations selon lesquelles Daech, Al-Qaida et les groupes qui leur sont affiliés exploitent les technologies nouvelles et naissantes. L'utilisation croissante de cryptomonnaies garantissant un meilleur anonymat, également connues sous le nom de « cryptomonnaies privées », est préoccupante. L'exploitation de l'impression 3D pour fabriquer des armes et des systèmes de drones aériens peut constituer une faille importante dans les embargos sur les armes.

Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de donner une plus grande visibilité à l'Afrique de l'Ouest et au Sahel aujourd'hui. Malheureusement, la région reste l'un des épicentres du terrorisme et de l'extrémisme violent. Selon le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, tant les actes terroristes que le nombre de victimes ont considérablement augmenté.

Je voudrais souligner les trois points suivants.

Premièrement, nous devons nous attaquer aux conditions propices au terrorisme et à l'extrémisme violent en adoptant une approche globale et à long terme. Une approche sécuritaire ne suffit pas pour contrer la menace, qui n'est pas apparue de manière isolée. Les terroristes et les extrémistes violents tirent parti des fragilités de la société causées par les problèmes multiformes auxquels la région est confrontée, tels que l'instabilité politique, la pauvreté et les effets dévastateurs des changements climatiques. C'est pourquoi le Japon réaffirme l'importance d'adopter une approche globale, d'utiliser une optique de sécurité humaine et de promouvoir le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

Deuxièmement, les êtres humains doivent être au centre de tous les efforts, en particulier ceux qui sont le plus touchés par l'adversité, comme les femmes, les jeunes et les minorités. La dignité humaine doit être respectée en toute circonstance. Négliger les questions de genre peut affaiblir les efforts de lutte contre le terrorisme et risque d'exacerber les conditions qui conduisent au terrorisme et

à l'extrémisme violent. Il est donc primordial de s'attaquer à la violence sexuelle et fondée sur le genre, qui est utilisée par les terroristes à des fins stratégiques. À cet égard, le Japon estime que l'adoption de la résolution 2734 (2024) a marqué une étape importante. Nous rappelons également que le régime de sanctions établi par la résolution 1267 (1999) est un outil pratique à la disposition du Conseil et qu'il est de notre responsabilité de l'utiliser efficacement.

Troisièmement, une perspective transnationale est essentielle, car de nombreux défis, notamment le terrorisme, l'extrémisme violent et les changements climatiques, ne connaissent pas de frontières. La communauté internationale doit tenir compte des efforts de l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que des institutions financières internationales, des organisations régionales et sous-régionales et de la société civile. À cet égard, le Japon se félicite de l'organisation réussie de la réunion africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenue à Abuja en avril dernier.

Pour terminer, je voudrais ajouter une chose. N'oublions pas les violences sexuelles perpétrées par Daech contre la communauté yézidie il y a 10 ans. Les auteurs de ces actes doivent en répondre. Nous ne devons pas permettre que la même tragédie se produise ailleurs, où que ce soit dans le monde.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés riches en informations le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Voronkov, et la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M^{me} Gherman.

La République de Corée est profondément préoccupée par la menace persistante du terrorisme et de l'extrémisme violent dans le monde entier et, en particulier, en Afrique de l'Ouest, ce qui a fait du Sahel l'épicentre mondial du terrorisme. Aujourd'hui, je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, nous devons nous efforcer de renforcer la capacité des États dans la région du Sahel d'améliorer la stabilité des frontières. Comme il est souligné dans la stratégie de l'Union africaine pour une meilleure gouvernance intégrée des frontières, adoptée en 2020, les terroristes peuvent exploiter l'absence de gouvernance dans les zones frontalières, ce qui exacerbe divers problèmes de sécurité au-delà de ces frontières. Un bon exemple de ce type de projet de renforcement des capacités est l'initiative de lutte contre le terrorisme en lien avec les déplacements et les transports, lancée dans le cadre de l'Appel conjoint des Nations Unies pour la

lutte contre le terrorisme en Afrique, à laquelle la République de Corée a contribué financièrement cette année. Ce programme vise à renforcer les capacités de détecter et d'empêcher les mouvements transfrontières des terroristes et des groupes criminels organisés. Nous espérons que cette initiative vitale aboutira à des résultats positifs.

Deuxièmement, tous les pays concernés de la région doivent renforcer leur coopération et leur coordination dans la lutte contre le terrorisme, compte tenu de la présence continue de groupes affiliés à Daech dans la région et dans le prolongement des récents réalignements régionaux. En particulier, la dissolution du Groupe de cinq pays du Sahel et le retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont entraîné une absence d'action régionale coordonnée, accroissant ainsi le risque de constante expansion des groupes terroristes en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Dans ce contexte, nous appuyons avec force les initiatives menées par l'Afrique pour lutter contre le terrorisme, notamment l'Initiative d'Accra, qui est axée sur la coopération régionale et l'action collective. Par ailleurs, nous appuyons vigoureusement les efforts que continuent de déployer le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Comité contre le terrorisme pour renforcer la coopération régionale dans la lutte contre le terrorisme.

Troisièmement, nous appelons la communauté internationale à promouvoir la participation des acteurs locaux, notamment les femmes et les jeunes, à l'élaboration de stratégies sur mesures pour prévenir l'extrémisme violent, en fonction des réalités et des besoins particuliers sur le terrain. En Mauritanie, par exemple, des guides religieuses et des dirigeantes locales, connues sous le nom de *mourchidates*, ont reçu une formation approfondie, avec l'appui de l'ONU, et ont joué un rôle actif dans la prévention de l'extrémisme violent au sein de leurs communautés. Leur vaste connaissance de l'islam et leurs rôles à la tête de leurs communautés les ont aidées à déconstruire les discours radicaux des groupes extrémistes en utilisant des arguments religieux. Par conséquent, nous invitons instamment tous les acteurs concernés, y compris les pouvoirs publics, la société civile et les organismes des Nations Unies, à tenir compte des enseignements tirés et à associer activement les acteurs locaux aux initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent.

La séance d'aujourd'hui montre que les causes sous-jacentes du terrorisme dans la région sont complexes et que pour nous y attaquer, nous devons adopter une approche globale mobilisant l'ensemble de la société. La République de Corée demeure déterminée à appuyer les efforts de lutte

contre le terrorisme en Afrique, comme le souligne la déclaration conjointe du Sommet Corée-Afrique 2024.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman. Je saisis cette occasion pour les féliciter tous les deux, ainsi que le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de leurs travaux.

À l'heure actuelle, le terrorisme continue de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales. La menace posée par Daech, Al-Qaida et les organisations terroristes qui leur sont affiliées ne faiblit pas, et les activités terroristes sont étroitement liées aux conflits ethniques et aux différends régionaux. Depuis le début de l'année, de nombreux attentats terroristes ont été perpétrés en Europe, en Asie et en Afrique, faisant de nombreuses victimes. Alors que le nouveau cycle du conflit palestinien-israélien continue de s'intensifier, ses retombées ne cessent de se faire sentir, entraînant une recrudescence des crimes de haine et un risque accru d'attaques terroristes dans de nombreux pays. Ces évolutions sont profondément préoccupantes et inquiétantes.

Face à la situation complexe et sombre en matière de lutte contre le terrorisme, la communauté internationale doit renforcer la solidarité, intensifier la coopération et relever les défis de concert. Je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, il est nécessaire de forger un consensus international et d'optimiser les synergies. L'unité et la coopération constituent les seules armes puissantes pour lutter contre le terrorisme. La lutte antiterroriste ne doit pas devenir un outil de rivalité entre grandes puissances, une monnaie d'échange en géopolitique ou un prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays. Tous les pays doivent défendre la notion de sécurité commune, abandonner les préjugés idéologiques, éliminer le poids, deux mesures ou la sélectivité dans les efforts de lutte contre le terrorisme, et respecter et protéger efficacement la sécurité de chaque pays. Nous devons adhérer aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies en tant que principe fondateur, défendre et pratiquer un véritable multilatéralisme, tirer efficacement parti du rôle central de coordination joué par l'ONU dans les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme, mettre pleinement en œuvre les résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale sur la lutte contre le terrorisme et la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et combattre conjointement toutes les organisations et tous les individus terroristes qui figurent sur les listes du Conseil.

Les États doivent renforcer la coopération aux niveaux national, régional et mondial, faire activement progresser le mécanisme collectif de lutte contre le terrorisme et intensifier les efforts de coopération antiterroriste dans les domaines de l'alerte rapide, du financement, des restrictions en matière de voyage, des contrôles aux frontières et de l'échange d'informations. Parallèlement, les États doivent également mener des recherches exhaustives en vue de s'attaquer aux effets des technologies émergentes sur la lutte internationale contre le terrorisme, approfondir le dialogue politique et la coopération pragmatique, et contrer ensemble les nouvelles menaces et les nouveaux défis qui se posent dans le domaine de la lutte antiterroriste.

Deuxièmement, il est nécessaire de définir les priorités dans les efforts de lutte contre le terrorisme et d'optimiser l'allocation des ressources. Dans son rapport (S/2024/583), le Secrétaire général souligne qu'il existe un risque accru de résurgence de Daech au Moyen-Orient, un risque face auquel la communauté internationale doit rester très vigilante, notamment pour éviter que l'Afghanistan ne redevienne une plaque tournante pour les organisations terroristes. L'Afrique est depuis longtemps à l'avant-garde des efforts internationaux en matière de lutte contre le terrorisme, la situation en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel étant particulièrement alarmante. L'ONU et la communauté internationale doivent, en fonction des besoins des pays concernés en matière de lutte contre le terrorisme, augmenter les ressources allouées à ces pays pour les aider à renforcer leurs moyens législatifs, judiciaires et répressifs, ainsi qu'améliorer leurs capacités globales de lutte antiterroriste et de déradicalisation.

Troisièmement, il est nécessaire de s'attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes du terrorisme. Il a été prouvé à maintes reprises que le terrorisme ne pouvait être totalement éliminé par des moyens purement militaires. Ce n'est qu'en adoptant une vision globale, en se concentrant sur le long terme et sur les causes profondes et en suivant une approche multidimensionnelle dans les domaines économique, politique, social, culturel et religieux, que nous pourrions éliminer les causes profondes et, en fin de compte, remporter la victoire dans la lutte contre le terrorisme.

Parmi les principales raisons qui poussent les habitants de la région du Sahel à rejoindre les rangs des organisations extrémistes violentes, on trouve la pauvreté, le chômage et le fait qu'ils n'ont pas d'autre moyen de gagner leur vie, ce qui est assez courant dans les régions d'Afrique et du monde qui sont sujettes au terrorisme. Dans leur lutte contre le terrorisme, les pays de la région

doivent s'attacher à éliminer la pauvreté et à améliorer l'éducation, l'emploi et l'économie, et continuer de chercher une voie de développement conforme à leur situation nationale. La communauté internationale doit accroître l'aide au développement, appuyer et aider les pays concernés à régler leurs problèmes de dette et de financement, et renforcer leurs capacités en vue d'un développement socioéconomique durable.

Il est indispensable de promouvoir un règlement politique des conflits régionaux et des problèmes rencontrés dans les zones de tension, d'améliorer la situation humanitaire dans les zones de conflit et d'empêcher les forces terroristes de tirer parti du chaos. À cet égard, je voudrais lancer un appel spécial à la communauté internationale pour qu'elle déploie des efforts concertés afin de promouvoir un cessez-le-feu à Gaza dans les plus brefs délais, d'apaiser les tensions dans la région dès que possible et de n'épargner aucun effort pour empêcher une nouvelle escalade du conflit et des affrontements, ce qui pourrait entraîner une catastrophe encore plus grande.

La Chine a toujours attaché une grande importance à la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et y participe activement. Elle aide depuis longtemps les pays en développement, en particulier les pays africains, à renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme par des moyens bilatéraux et multilatéraux. Par l'intermédiaire du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, nous avons appuyé le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme dans leurs projets de coopération au Nigéria, au Mozambique, en Somalie et à Djibouti, tout en les aidant à lutter contre l'extrémisme violent et le terrorisme et à renforcer leurs capacités en matière de répression et de lutte contre le terrorisme. Face à la nouvelle situation et aux nouveaux défis, la Chine continuera de collaborer avec toutes les parties pour défendre une vision commune, globale, coopérative et durable de la sécurité, en vue d'apporter des contributions continues à une lutte efficace contre la menace du terrorisme mondial et à l'édification d'un monde caractérisé par une paix durable et une sécurité universelle.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions Vladimir Voronkov et Natalia Gherman de leurs exposés sur les activités du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, qui aident les États à lutter contre la menace terroriste. Nous apprécions grandement leur travail dans ce domaine crucial et continuerons de les appuyer pleinement dans cette entreprise.

Nous avons examiné attentivement le dernier rapport du Secrétaire général (S/2024/583) sur la menace que représente Daech. Les informations relatives à la persistance d'un niveau de menace élevé et à l'évolution des difficultés sont un signal d'alarme qui nous rappelle que le terrorisme ne peut être combattu que par des efforts concertés. Toutefois, il est regrettable que, dans ce contexte, certains États politisent les questions liées à la lutte contre le terrorisme. La pratique du deux poids, deux mesures dans la lutte contre le terrorisme et l'ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains sous le couvert de la lutte antiterroriste sont désormais la marque de fabrique des pays occidentaux, qui n'hésitent même pas à utiliser les organisations terroristes internationales pour leurs propres objectifs géopolitiques. Les terroristes fantoches déstabilisent les pays en développement, et pour prétendument les combattre, l'Occident recourt à la tactique éprouvée de la destruction des États pour piller leurs ressources naturelles et humaines. Nous illustrerons cette thèse par quelques exemples concrets, tous étayés par les informations figurant dans le rapport du Secrétaire général.

Commençons par la situation en Syrie, où Daech intensifie ses activités terroristes et où, pendant ce temps, les terroristes prospèrent dans les régions illégalement saisies et occupées par l'armée des États-Unis. Les bases militaires américaines établies en Syrie à la suite de l'agression de l'Occident contre ce pays sont utilisées, entre autres activités, pour siphonner et faire sortir clandestinement – autrement dit, pour voler – le pétrole syrien. Un véritable ghetto terroriste s'est développé dans ces régions, où des camps rassemblent des personnes affiliées à Daech et des membres de leurs familles. La situation sur place ne peut être qualifiée autrement que de crise humanitaire et alimentaire.

Les belles paroles de nos collègues occidentaux, qui se plaisent à parler du respect des droits humains lorsqu'ils mettent en œuvre des mesures de lutte contre le terrorisme sont, comme toujours, en contradiction avec leurs actes. Ainsi, malgré les appels répétés lancés dans les rapports du Secrétaire général, la plupart des États occidentaux refusent toujours de rapatrier leurs ressortissants détenus dans ces camps. Les pays de l'Union européenne ont clairement échoué dans cette entreprise et ne s'acquittent pas de leur obligation de rapatrier, poursuivre en justice, réadapter et réintégrer les combattants terroristes étrangers et leurs familles.

Une attention particulière doit être portée aux activités du groupe terroriste État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K). Nous avons mis en garde contre ses capacités croissantes il y a longtemps, à une époque où les forces de l'OTAN et des États-Unis se

trouvaient encore en Afghanistan. Toutefois, il n'a pas été tenu compte de ces informations, et la croissance et l'influence du groupe ont été minimisées. Les rapports ont largement sous-estimé le nombre de combattants de la branche afghane de Daech, l'ampleur de la prolifération du groupe et ses liens dans la région. En conséquence, la communauté internationale n'a pas accordé l'attention nécessaire à la lutte contre cette structure, qui a continué de se développer sans entrave. L'EIIL-K représente désormais une menace non seulement pour l'Afghanistan et la région voisine, mais aussi pour l'Europe.

Par ailleurs, nous mettons en garde ceux qui, avant la fin de l'enquête officielle, cherchent à attribuer exclusivement à Daech et à sa branche, l'EIIL-K, l'attentat terroriste perpétré le 22 mars contre le Crocus City Hall, près de Moscou. Si les membres du Conseil ont des preuves de cela, nous les invitons à les partager avec les autorités russes spécialisées chargées de l'enquête. Nous avons parfois l'impression que certains en savent plus sur cet acte terroriste que ceux qui mènent l'enquête.

La situation n'est pas moins préoccupante en ce qui concerne les activités terroristes sur le continent africain. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne que les groupes terroristes continuent de concentrer leurs activités sur l'Afrique. Dans le rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution 2734 (2024) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées (voir S/2024/556), désormais annexé au rapport du Secrétaire général, des détails sont fournis sur la fusion des activités terroristes dans la région. Il y est indiqué que la conquête de territoires par des groupes affiliés à Daech et par le groupe inscrit sur la liste Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM) au Sahel continue d'entraîner de lourdes pertes et d'avoir des répercussions sur la sécurité et la stabilité régionales.

Le rapport contient également des informations sur l'intention du groupe de conclure un accord de non-agression avec le Cadre stratégique permanent pour la défense du peuple de l'Azawad afin de concentrer ses efforts exclusivement sur les Forces armées maliennes et ceux qui les soutiennent dans la lutte contre le terrorisme dans le nord du pays. La coopération entre ces groupes ne fait plus aucun doute. Ils partagent un territoire sur lequel ils opèrent. Le transfert d'un membre du Mouvement arabe de l'Azawad, qui fait partie du Cadre stratégique permanent pour la défense du peuple de l'Azawad, ainsi que de plusieurs dizaines de combattants à JNIM, témoigne également de l'étroite coordination qui existe entre ces groupes. Le dernier rapport de l'Équipe de surveillance en fait également état.

Ce qui aggrave la situation et renforce les menaces existantes, c'est le refus absolu des pays concernés d'essayer au moins de camoufler le soutien qu'ils apportent aux organisations terroristes internationales. Les États de la région ont fourni à plusieurs reprises des informations sur le financement et l'entraînement systématiques de combattants pour ce groupe par la France. En outre, JNIM a reçu des renseignements, des armes et des munitions.

Il y a eu des cas flagrants où certains États se sont ouvertement vantés de leur appui à des organisations terroristes internationales en Afrique. Il convient de mentionner ici la déclaration directe du porte-parole de la Direction générale du renseignement du Ministère ukrainien de la défense, M. Yusov, et de l'Ambassadeur d'Ukraine au Sénégal, M. Pyvovarov, selon laquelle leur pays a apporté un soutien à ceux qui ont attaqué les Forces armées maliennes à la frontière avec l'Algérie dans la région de Tin-Zaouatène les 25 et 27 juillet. Je tiens à souligner que l'attaque a été perpétrée, entre autres, par un groupe affilié à Al-Qaida. La réaction des États du Sahel ne s'est pas fait attendre. La déclaration du Gouvernement malien à ce sujet a été publiée en tant que document officiel du Conseil de sécurité en date du 5 août. Cette déclaration a été suivie par les déclarations officielles du Ministère des affaires étrangères du Burkina Faso et du représentant du Niger. Les États africains ont fermement condamné le soutien apporté par l'Ukraine au terrorisme international sur leur continent et son ingérence flagrante dans leurs affaires intérieures, ce qui a pour effet de déstabiliser la région. Comme on le sait, cette situation a conduit le Mali et le Niger à rompre leurs relations diplomatiques avec l'Ukraine.

Même la presse occidentale a publié des documents confirmant que les groupes terroristes opérant au Mali ont été formés au maniement de drones et d'explosifs sous la direction des services spéciaux ukrainiens, tant sur le territoire ukrainien que sur celui du Mali, dans les régions contrôlées par les terroristes.

Nous connaissons de première main l'essence terroriste du régime de Kiev. La délégation russe a fourni à plusieurs reprises des informations précises et factuelles concernant le vrai visage du régime de Kiev, chéri par l'Occident. Agissant à la demande et sous la supervision de ses maîtres de l'OTAN et en étroite coopération avec eux, ce régime n'a pas hésité à recourir à des méthodes ouvertement terroristes. Nous le constatons aujourd'hui avec l'attaque terroriste menée par des militants ukrainiens dans la région de Kursk à l'aide d'armes fournies par l'Occident. Il existe d'innombrables preuves sur Internet montrant des nationalistes qui tirent délibérément sur des civils non armés et

détruisent des biens de caractère civil. Ils agissent comme l'ont fait, il y a 80 ans, leurs prédécesseurs allemands nazis qu'ils vénèrent aujourd'hui. Et ils connaîtront la même fin ignominieuse. Loin de critiquer leurs actions terroristes, les parrains occidentaux de la junte de Zelenskyy les justifient. Il s'agit bien d'une fusion de terroristes.

Nous avons également fourni à maintes reprises des informations, confirmées par des représentants d'États africains et de services de détection et de répression européens, tels que l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, selon lesquelles les armes fournies par les pays occidentaux à l'Ukraine se retrouvent entre les mains de groupes criminels et terroristes dans diverses régions du monde. Nous demandons instamment aux experts spécialisés des Nations Unies de ne pas fermer les yeux sur ces données maintenant, mais de les étudier attentivement et d'évaluer le rôle des services spéciaux occidentaux et de leurs subordonnés ukrainiens dans l'organisation et la facilitation de ces attaques terroristes.

En outre, je voudrais rappeler que le régime de sanctions actuel faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) prévoit l'imposition de sanctions à tous les individus, groupes, entreprises et entités associés à l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et à Al-Qaida. Pour lutter contre le terrorisme, nous pensons qu'il est important d'utiliser ce mécanisme éprouvé pour traduire en justice ceux qui aident activement les terroristes et ceux qui, loin de cacher ces liens, en font activement la publicité. Sinon, toutes les belles paroles et les discours grandiloquents sur la nécessité de lutter contre le terrorisme international sonneront faux.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et la Directrice exécutive Natalia Gherman pour leurs présentations.

Le terrorisme demeure l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. Cette menace ne cesse d'évoluer et de tirer parti des vulnérabilités créées par les conflits, par les crises politiques et humanitaires et par le changement climatique.

La menace terroriste se maintient à un niveau alarmant en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Al-Qaida y reste particulièrement implanté, au travers de Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Musulimin, sa filiale sahéenne, de même que Daech, qui intensifie ses opérations et continue d'étendre ses réseaux. L'activité de ces groupes met en péril la sécurité des populations civiles, aggrave l'instabilité de la région et compromet les perspectives de développement de celle-ci.

Je n'oublie pas les autres régions du monde, où la menace terroriste demeure élevée, notamment en Asie centrale où la croissance de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan représente un défi sécuritaire majeur.

Les groupes terroristes tels que Daech continuent en outre d'instrumentaliser Internet et les réseaux sociaux pour accroître la résonance de leurs attaques, pour diffuser une propagande fondée sur la désinformation et pour attirer de nouvelles recrues.

Seule une action globale et coordonnée de la communauté internationale permettra de répondre de façon efficace et durable au fléau du terrorisme.

L'emploi de la force peut être nécessaire pour contrer les groupes terroristes. La France, dont les militaires se sont battus pour faire reculer le terrorisme, salue l'action des soldats africains qui sont engagés sur le continent dans des initiatives régionales de lutte contre le terrorisme. La France et l'Union européenne continuent de soutenir ces efforts, notamment en apportant un appui à la Force multinationale mixte, créée par les États du bassin du lac Tchad pour combattre l'expansion de Boko Haram et désormais celle de Daech. Mais les solutions exclusivement militaires ne sauraient suffire. Nos efforts de lutte contre le terrorisme doivent suivre une approche holistique, permettant de traiter l'ensemble des causes de la menace. Il importe de placer au cœur de cette approche la préservation des droits et des libertés fondamentaux, le renforcement des structures de gouvernance et de l'état de droit, la résilience des communautés les plus vulnérables, ainsi que la lutte contre la désinformation et la diffusion de contenus extrémistes.

Nous devons développer des partenariats qui soient fondés sur le dialogue visant à répondre aux besoins exprimés par les États et par les populations affectés par le terrorisme. À cette fin, la Côte d'Ivoire et la France ont mis en place l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme, visant à renforcer les capacités des pays de la région, non seulement dans le domaine opérationnel, mais aussi en matière d'analyse de la menace et de traitement judiciaire.

Les prétendues réponses sécuritaires qui sont proposées par certaines sociétés militaires privées vont à l'encontre de cette approche intégrée, respectueuse des partenaires et des populations. Leurs pratiques aggravent l'instabilité et nourrissent le terrorisme par leurs violations des droits de l'homme.

Je ne peux à cette occasion répondre à toutes les accusations sans fondement de la Russie, mais je me contenterai de rappeler que les solutions proposées par la

Fédération de Russie ne sont pas de nature à améliorer la protection des populations civiles au Sahel. Quant à ses accusations sur l'Ukraine, elles sortent complètement du thème proposé par la présidence aujourd'hui. Nous avons déjà eu de multiples occasions, et nous en aurons d'autres, de démentir les propos portés par mon collègue russe lors de séances portant sur l'agression illégale de l'Ukraine par la Fédération de Russie.

Enfin, la France réitère son appui à l'ONU, qui apporte une contribution essentielle à la lutte contre le terrorisme. Nous entendons continuer à soutenir les actions de formation et de renforcement capacitaire qui sont menées par le Bureau de lutte contre le terrorisme, en lien avec les organisations régionales, au bénéfice des pays d'Afrique de l'Ouest.

La France réitère son attachement aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité pour lutter contre le terrorisme dans tous ses aspects, y compris en tarissant ses sources de financement. Nous saluons l'adoption récente de la résolution 2734 (2024), qui a permis de renouveler le mandat de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, et qui permet désormais de prendre en compte les violences sexuelles et fondées sur le genre dans les demandes d'inscription sur la liste des sanctions.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de leurs exposés et je salue les efforts qu'ils ont déployés pour préparer le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2024/583).

Le terrorisme continue de menacer la paix et la sécurité mondiales et de nuire au bien-être socioéconomique des États. Le Guyana condamne le terrorisme sous toutes ses formes et souligne la nécessité d'amener tous les auteurs d'actes terroristes à répondre de leurs actes.

Malheureusement, le terrorisme gagne du terrain. Selon l'indice mondial du terrorisme 2024 de l'Institute for Economics and Peace, le nombre de décès dus au terrorisme a augmenté de 22% en 2023 pour atteindre 8 352 morts, soit le niveau le plus élevé depuis 2017. Le nombre moyen de morts par attentat terroriste s'est lui aussi accru, ce qui indique que les attaques sont devenues plus meurtrières.

Le chômage, les attentes économiques non satisfaites, les progrès technologiques, les idéologies extrémistes, les inégalités et la marginalisation, ainsi qu'une faible gouvernance figurent parmi les facteurs qui contribuent à cette menace croissante. Ceux-ci sont exacerbés par les défis liés aux changements climatiques

et à l'insécurité alimentaire dans de nombreuses régions. En résumé, il existe un lien étroit entre le sous-développement et le terrorisme, ce qui renforce la conviction qu'il ne saurait y avoir de paix sans développement durable ni de développement durable sans paix.

Le Guyana est particulièrement préoccupé par la progression du recrutement, de la radicalisation et de la victimisation des jeunes par les groupes terroristes, ainsi que par l'implication croissante des enfants dans les activités terroristes. Le rapport 2024 du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2024/384) indique que les violations les plus nombreuses commises contre des enfants en période de conflit armé concernent le recrutement, l'utilisation et les enlèvements, des violations qui sont au cœur des activités des groupes terroristes qui utilisent des enfants dans leurs opérations. En fait, le rapport confirme que des enfants ont été détenus en raison de leur association réelle ou présumée avec des groupes armés, y compris ceux désignés comme terroristes par l'ONU.

Le Guyana reste préoccupé par la menace que Daech fait peser sur l'Afrique, en particulier sur l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Nous sommes particulièrement alarmés par le nombre élevé de personnes déplacées, les attaques complexes menées contre les forces de sécurité, les cas de harcèlement et d'extorsion, ainsi que le nombre d'atrocités criminelles commises contre les civils en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Les graves répercussions des activités de Daech sur les enfants dans la région du Sahel central sont inquiétantes. Nous notons, par exemple, que le groupe terroriste « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » enlève et recrute des enfants et les soumet à des violences sexuelles. Le Guyana condamne ces actes avec la plus grande fermeté et demande que tous leurs auteurs soient amenés à en répondre. Les enfants font partie des groupes les plus vulnérables et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les protéger. La détérioration générale de la protection des civils et la poursuite des violations des droits humains doivent également cesser.

Le Guyana redoute, comme le Secrétaire général, que l'expansion constante des groupes terroristes ne fasse que renforcer l'instabilité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Nous nous félicitons donc du lancement du processus d'Abuja en avril, qui vise à coordonner et à mobiliser les ressources pour la lutte contre le terrorisme sur le continent africain. Il est important que la communauté internationale apporte son plein appui à ce processus.

Nous saluons également les efforts déployés par l'ONU et ses organismes pour contrer la menace posée par Daech en renforçant les capacités de gestion des

frontières et de sécurité aux frontières, ainsi que la coopération entre les partenaires internationaux et les États Membres africains, entre autres.

Pour contrer efficacement la menace terroriste, y compris en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, nous devons nous attaquer à ses causes profondes. Les mesures de prévention doivent donc être axées sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités structurelles, les disparités économiques et le manque d'éducation, entre autres. Nous devons également examiner l'incidence des changements de gouvernement anticonstitutionnels, car ils nuisent à la stabilité de la région et affaiblissent sa démocratie. La communauté internationale doit également continuer d'appuyer les initiatives de lutte contre le terrorisme menées par les organismes régionaux, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Il faut définir des stratégies délibérées pour une collaboration active et constante entre les acteurs gouvernementaux et les communautés locales pour lutter contre le terrorisme. Il est primordial que les jeunes participent à ces efforts.

La coopération régionale et internationale est également déterminante pour l'efficacité de ces mesures de prévention, notamment dans les domaines du renforcement des capacités des forces de l'ordre et du personnel judiciaire, de l'amélioration de la sécurité aux frontières, de l'échange de renseignements et de l'entrave au financement du terrorisme.

Les jeunes étant touchés de manière disproportionnée par les activités terroristes, les mesures de prévention doivent viser à accroître leur représentation dans les processus de prise de décision relatifs aux lois et aux politiques de lutte contre le terrorisme. Investir dans l'éducation et l'autonomisation des jeunes doit être une priorité. Il faut également leur offrir des possibilités d'emploi dignes de ce nom afin d'éviter qu'ils ne deviennent des cibles de recrutement pour les groupes terroristes.

Le Guyana souligne l'obligation pour les États Membres de prévenir et réprimer le financement d'actes de terrorisme et de s'abstenir d'appuyer des entités ou personnes impliquées dans ces actes.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer l'engagement du Guyana à collaborer avec la communauté internationale pour relever les défis posés par le terrorisme, dans le respect du droit international, du droit international des droits humains et de la Charte des Nations Unies.

M^{me} Blokari Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) :
Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de leurs exposés instructifs.

Nous remercions également l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions.

Les rapports sur la menace que représente Daech constatent systématiquement que, malgré des efforts soutenus et relativement fructueux en matière de lutte contre le terrorisme, les groupes terroristes font preuve d'adaptabilité et de résilience. La Slovénie est préoccupée par la progression signalée de l'emploi, de l'exploitation et de l'utilisation abusive des technologies nouvelles et émergentes, telles que les drones, les cryptomonnaies comme mode de financement et l'intelligence artificielle pour diffuser des discours terroristes.

Les ripostes ont tendance à se faire attendre. C'est pourquoi il est d'autant plus important que les efforts nationaux et internationaux, y compris les mesures adoptées par le Conseil, suivent le mouvement et deviennent plus souples. Les États doivent se doter d'une structure antiterroriste solide et de capacités accrues pour lutter contre le terrorisme sur ces nouveaux fronts. Pour être efficaces, tous les efforts doivent être globaux, inclusifs et coopératifs.

À cet égard, nous nous félicitons que la résolution 2734 (2024), relative au régime de sanctions contre Daech et Al-Qaida, précise que les violences sexuelles et fondées sur le genre constituent une forme de terrorisme et font donc partie des critères d'inscription sur la liste lorsqu'elles sont perpétrées par ces groupes.

La Slovénie partage la préoccupation que suscitent les effets disproportionnés de la menace terroriste dans les environnements fragiles et touchés par un conflit, en particulier en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et se félicite que le débat d'aujourd'hui porte spécifiquement sur cette région. Alors que l'accent est mis sur les opérations cinétiques de lutte contre le terrorisme dans la région, nous voudrions insister sur l'importance de s'attaquer aux facteurs de ce fléau.

La situation socioéconomique, les violations des droits humains, les effets des changements climatiques et la concurrence pour les ressources naturelles, ainsi que les tensions intracommunautaires et intercommunautaires sont autant de facteurs de radicalisation exploités par les terroristes pour recruter et diffuser leur discours. Il convient de s'attaquer à ces facteurs en déployant des efforts globaux, inclusifs, fondés sur les droits humains et tenant compte des questions de genre, en partenariat avec la société civile et les populations locales. La manière la plus efficace de lutter contre le terrorisme est de partir de la base, en commençant par mettre en place des institutions démocratiques solides et en renforçant la résilience des populations locales.

Malala Yousafzai, Messagère de la paix des Nations Unies, a déclaré, « avec des armes, on peut tuer des terroristes, mais avec l'éducation, on peut tuer le terrorisme ». L'éducation permet non seulement de développer une pensée critique, mais aussi de créer des possibilités dont l'absence est l'une des principales raisons qui poussent les enfants et les jeunes en particulier à rechercher d'autres solutions.

Une aide et une coopération régionales et internationales sont indispensables à ces efforts, car le terrorisme ne respecte ni ne connaît les frontières nationales. Dans ce contexte, nous saluons le lancement du processus d'Abuja qui, nous en sommes convaincus, permettra d'intensifier la coopération. La Slovénie plaide pour une coordination efficace des initiatives antiterroristes en place dans la région et appelle à éviter de fragmenter ces efforts au niveau local.

Nous prenons acte du retrait de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) et de ses efforts pour classer et organiser les éléments de preuve recueillis avant de les remettre aux autorités iraqiennes. Néanmoins, nous estimons que la fin du mandat de l'UNITAD ne signifie pas que l'objectif visé, à savoir amener les membres de Daech à rendre des comptes, ait été pleinement atteint.

Les mécanismes de responsabilisation au Moyen-Orient ont suscité une grande attention. Toutefois, Daech visant désormais l'Afrique, notamment l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, il faut s'attacher davantage à lutter contre l'impunité et à établir les responsabilités dans cette région. Les auteurs d'actes terroristes, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent, doivent être traduits en justice.

L'application du principe de responsabilité fait partie intégrante de la lutte contre le terrorisme. Non seulement elle satisfait aux critères définis par les États et montre aux auteurs de crimes que leurs actes sont inacceptables mais, surtout, elle prouve aux victimes du terrorisme, qui ont subi des traumatismes inimaginables, qu'elles sont entendues et, avec un peu de chance, les aide à tourner la page.

M. Hamiane (Algérie) (*parle en arabe*) : Je tiens avant tout à remercier les intervenants de leurs exposés très utiles.

Notre séance d'aujourd'hui revêt une importance vitale car, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2024/583), la menace que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales reste élevée. Qui

plus est, les groupes terroristes continuent à faire preuve de résilience et d'adaptabilité, en dépit des efforts internationaux et régionaux déployés pour lutter contre ce fléau.

L'Afrique reste le continent le plus vulnérable aux opérations terroristes, et nous constatons une expansion de la menace, s'agissant aussi bien de l'ampleur des activités que de leur portée géographique, dans plusieurs régions du continent. En l'occurrence, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel sont les régions d'Afrique les plus touchées par le terrorisme.

Les groupes terroristes continuent d'exploiter l'instabilité socioéconomique et politique et les conflits prolongés pour mener leurs opérations, car ils leur fournissent un terreau fertile pour recruter de nouveaux éléments.

Le lien entre terrorisme et criminalité transnationale organisée s'étoffe toujours plus, d'autant que les groupes terroristes continuent de profiter des produits de la contrebande, du trafic de drogue et de l'exploitation illégale des ressources naturelles. La structure de commandement décentralisée des groupes terroristes leur permet d'étendre leurs activités et de contrôler de vastes pans de territoire.

Tout en prenant acte du rôle que joue l'ONU s'agissant d'aider les États Membres à combattre le terrorisme, notamment grâce à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, nous devons renforcer la coopération entre elle et l'Union africaine. De fait, l'Union africaine joue un rôle charnière dans la lutte contre ce fléau. Elle dispose des capacités requises pour promouvoir la coopération transfrontières et le partage de renseignement, notamment via le Comité des services de renseignement et de sécurité africains et le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme. En outre, l'Organisation africaine de coopération policière joue un rôle clef pour prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et la cybercriminalité. Il faut donc donner à l'Union africaine les moyens de mener des opérations antiterroristes en lui fournissant un financement durable, prévisible et suffisant à cette fin.

En sa qualité de Coordonnateur des efforts de l'Union africaine pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent, le Président algérien, S. E. M. Abdelmadjid Tebboune, a réaffirmé que l'Algérie était foncièrement déterminée à renforcer l'action africaine commune pour lutter contre ce fléau. Dans ce sens, il a recommandé des mesures propres à continuer d'étoffer les capacités antiterroristes de l'Union africaine, notamment l'adoption d'un nouveau plan de lutte contre le terrorisme à l'échelle du

continent, qui remplacerait celui de 2003 ; l'opérationnalisation du fonds d'affectation spéciale africain pour la lutte antiterroriste ; l'établissement d'une liste d'individus et de groupes africains impliqués dans le terrorisme ; et l'exécution des mandats d'arrêt africains.

L'Algérie assumant la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, on me permettra de souligner un certain nombre d'actions qui revêtent une priorité marquée.

Nous devons alléger la bureaucratie afin d'être en mesure de nous adapter rapidement aux évolutions et transformations constantes de la menace terroriste. Il faut donner la priorité à la souplesse et l'agilité si nous voulons que nos réactions soient aussi rapides et efficaces que possible.

Nous devons définir un régime de sanctions ciblées et efficaces qui renforce le cadre antiterroriste mondial et permette de perturber les activités des groupes terroristes.

Il faut étoffer les capacités de sécurité aux frontières, compte tenu de la longueur et de la porosité de ces dernières dans la région sahélo-saharienne, et de la menace que représentent les combattants terroristes étrangers.

Nous devons mettre un coup d'arrêt au financement du terrorisme, notamment les rançons et les revenus tirés de la criminalité transnationale organisée, en particulier le trafic de drogue.

Il faut empêcher les groupes terroristes au Sahel d'acquérir et d'utiliser des armes légères et de petit calibre et des systèmes de drone.

Nous devons prévenir et combattre le recours à des engins explosifs improvisés par les groupes terroristes, en particulier en Afrique de l'Ouest.

Nous devons également renforcer les capacités nationales et régionales de lutte contre le cyberterrorisme et l'utilisation du numérique à des fins criminelles, notamment au Sahel.

Il faut remédier aux causes profondes du terrorisme, comme la pauvreté, le chômage, l'extrémisme et la marginalisation.

Enfin, nous devons promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit afin de renforcer la confiance que suscitent les gouvernements parmi les populations locales, via une approche fondée sur la justice, la protection, l'inclusion, l'éducation et la prestation de services sociaux pour tous.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive de la Direction exécutive Gherman.

Nous nous félicitons que la nécessité de renforcer en permanence les efforts conjoints de lutte contre la menace terroriste reste une priorité.

Le dix-neuvième rapport du Secrétaire général (S/2024/583) constate avec inquiétude que la menace que Daech fait peser sur la paix et la sécurité internationales reste élevée, le groupe et ses affiliés continuant à faire preuve de résilience et d'adaptabilité en dépit des efforts soutenus déployés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Malte est alarmée par le risque de résurgence de Daech au Moyen-Orient, par la capacité de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan à projeter des menaces en dehors de l'Afghanistan, ainsi que par la priorité que Daech continue d'accorder à l'Afrique. La prolifération du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest et au Sahel continue d'exiger notre attention immédiate.

Nous considérons que nous pouvons atteindre nos objectifs collectifs en matière de lutte contre la menace terroriste grâce à des efforts de renforcement des capacités afin d'améliorer les moyens des services de renseignement, du système judiciaire, des services de détection et de répression et des autorités militaires.

À cet égard, nous saluons les initiatives importantes de l'Union européenne en matière de lutte contre le terrorisme en Afrique, telles que ses missions de formation militaire en Somalie et au Mozambique ; son soutien à la création d'unités de gendarmerie spécialisées dans la lutte contre le terrorisme au Sahel ; l'appui de la facilité européenne pour la paix aux efforts des pays du bassin du lac Tchad et à la Force multinationale mixte ; et le financement par l'Union européenne de la facilité mondiale de l'Institut international pour la justice et l'état de droit, basé à Malte, et de la Plateforme de lutte contre le terrorisme en matière de droits de l'homme, qui dispense des activités de renforcement des capacités à plusieurs pays africains.

Malte soutient également le recours actif à des sanctions ciblées pour contrer la menace de Daech et d'Al-Qaïda, ainsi que de leurs affiliés. À cet égard, nous saluons le renouvellement récent, avec l'adoption de la résolution 2734 (2024), du régime de sanctions établi par la résolution 1267 (1999).

Les approches de la lutte contre le terrorisme axées sur la sécurité doivent s'accompagner d'efforts reposant

sur les droits humains, qui tiennent compte des questions de genre et ne soient pas contraires aux principes humanitaires ou à la conduite d'une action humanitaire fondée sur des principes. À cet égard, les États doivent veiller à ce que les lois et pratiques antiterroristes soient conformes aux normes internationales en matière de droits humains, que les auteurs de violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles et fondées sur le genre liées au terrorisme, soient tenus de rendre des comptes et que la participation des femmes aux processus décisionnels liés à la lutte contre le terrorisme et à la sécurité soit continuellement encouragée.

Comme il est souligné dans le rapport, les femmes, les filles et les garçons sont confrontés à de sérieux risques de violence fondée sur le genre de la part des groupes terroristes. Malte est profondément préoccupée par les graves violations commises par Daech contre les filles, en particulier par l'enlèvement, le recrutement et la violence sexuelle, dont il est fait état dans le rapport.

Malte est également alarmée par le fait que la situation de milliers de personnes, principalement des femmes et des enfants, dans les camps et autres installations dans le nord-est de la République arabe syrienne reste catastrophique. Une aide humanitaire soutenue reste essentielle.

Nous réaffirmons l'importance des approches préventives dans les cadres politiques nationaux. Une véritable coopération avec les groupes de jeunes, les organisations dirigées par des femmes et la société civile favorise la résilience de la communauté tout en prévenant la radicalisation. À cet égard, une approche mobilisant l'ensemble de la société qui promeut l'éducation et l'alphabétisation est un outil puissant pour prévenir et contrer l'extrémisme violent. L'amélioration des compétences en lecture et en écriture au sein de toutes les populations garantit également le succès de nombreuses campagnes de communication stratégiques mondiales et nationales visant à atténuer le fléau du terrorisme.

Pour terminer, à l'approche de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, célébrée chaque année le 21 août, nous reconnaissons le rôle essentiel des victimes et des rescapés en tant qu'agents de la paix, et nous nous rappelons notre devoir de faire progresser la protection, la promotion et le respect des droits des victimes du terrorisme.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de leurs exposés.

Le terrorisme continue de représenter un danger pour la stabilité et la sécurité internationales. Ses effets dépassent les frontières et touchent sans distinction les communautés, perturbant le tissu social et sapant l'état de droit. Dans les régions où des facteurs sous-jacents ont contribué à l'instabilité et aux conflits, le terrorisme étend sa présence et son influence. Les jeunes sont particulièrement vulnérables face au recrutement, tandis que les femmes et les filles sont victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre.

Ma délégation partage les préoccupations concernant la menace que Daech et ses groupes affiliés font peser sur la paix et la sécurité internationales. Les attentats de Kerman et de Moscou montrent qu'aucune région n'est à l'abri de ce fléau. Il existe également un risque croissant que l'autonomie opérationnelle, financière et logistique dont jouissent les groupes affiliés à Daech en Afrique de l'Ouest et au Sahel crée une zone d'instabilité croissante.

Dans ce contexte, les tendances identifiées dans le rapport du Secrétaire général (S/2024/583) sont inquiétantes et appellent à la réflexion et à l'action dans au moins trois domaines.

Premièrement, la nature transnationale et décentralisée de Daech et de ses groupes affiliés exige une stratégie axée sur le multilatéralisme, l'échange d'informations et la coopération transfrontière. Aussi nous félicitons-nous de la tenue, en avril, d'une réunion africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme à Abuja. Cette réunion a porté sur la coopération régionale et la création d'institutions pour faire face à l'évolution de la menace terroriste en Afrique, ainsi que sur l'organisation de la troisième édition de la Plateforme de Marrakech en juin.

Deuxièmement, nous savons que pour recruter des membres et renforcer leurs capacités, les groupes terroristes ont de plus en plus recours aux technologies émergentes, aux nouveaux instruments financiers et aux systèmes de drones aériens. L'ONU, par le biais du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et avec le soutien du Groupe d'action financière, doit donc renforcer les capacités des États afin qu'ils puissent relever ces nouveaux défis, y compris les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée.

Troisièmement, il est indéniable que le terrorisme ne peut être éradiqué exclusivement par des mesures de sécurité et qu'une stratégie globale est nécessaire pour éliminer ses causes profondes. Nous devons donc

promouvoir un développement socioéconomique durable et briser le cercle vicieux dans lequel la pauvreté et l'exclusion deviennent un terreau fertile pour l'extrémisme violent. Les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement suggèrent que l'espoir de trouver un emploi est le principal facteur qui pousse les populations de l'Afrique subsaharienne à rejoindre des groupes extrémistes violents.

Pour terminer, j'exprime mon inquiétude face à la situation humanitaire des personnes soupçonnées d'être membres de Daech et de leurs familles détenus dans les centres du nord-est de la Syrie, et souligne la nécessité d'y remédier.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique félicite la présidence sierra-léonaise d'avoir organisé cette séance d'information sur les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme. Nous remercions les intervenants de nous avoir fait part de leurs vues sur cette question.

La propagation du terrorisme dans le monde est très préoccupante, car elle menace la paix et la sécurité internationales et compromet la stabilité et la prospérité mondiales. Nous sommes à un tournant décisif. L'instabilité et les conflits dans des régions comme le Moyen-Orient et certaines parties de l'Afrique, notamment l'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel, offrent aux groupes terroristes un terreau fertile pour intensifier leurs opérations.

La persistance de groupes tels que Boko Haram, Al-Qaïda au Maghreb islamique et l'État islamique du Grand Sahara souligne le besoin urgent de mesures et d'actions internationales coordonnées et globales de lutte contre le terrorisme. La capacité de ces groupes terroristes à s'infiltrer dans les conflits en cours, à utiliser les technologies émergentes et à fusionner avec des réseaux criminels constitue un problème multiforme qui exige une réponse différenciée et vigoureuse.

Comme il est souligné dans la note de cadrage (voir S/2024/589), des mesures de sécurité ne peuvent à elles seules éliminer le terrorisme. Une stratégie efficace de lutte contre le terrorisme doit être un ensemble multidimensionnel de réponses politiques, économiques, judiciaires et sociales pour s'attaquer aux causes profondes de la radicalisation.

Le Mozambique met l'accent sur une approche collective et intégrée de la lutte contre le terrorisme qui respecte l'état de droit, les droits humains et l'égalité des genres, comme il est souligné à juste titre dans le Nouvel Agenda pour la paix. Aussi appelons-nous à la mise en

œuvre rapide de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, de la déclaration de l'Union africaine sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement, ainsi que des décisions issues de la réunion africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenue à Abuja, au Nigéria, en avril.

Nous saluons les efforts des organisations régionales, notamment ceux de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine. Nous attendons avec intérêt de tirer parti de la résolution 2719 (2023) pour renforcer les capacités d'intervention de l'Afrique. Ces cadres restent des outils essentiels dont nous disposons pour mener des actions collectives.

Tout en reconnaissant que la prévention du terrorisme et la lutte contre l'extrémisme violent nécessitent des stratégies régionales et nationales solides, inclusives et respectueuses de l'état de droit et des droits humains, le Mozambique demeure déterminé à combattre le terrorisme au moyen d'une approche collective et intégrée reposant sur des actions nationales et sur la coopération internationale. C'est dans ce contexte que le Mozambique est résolu à lutter contre le terrorisme avec l'appui de ses partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux. Nous sommes également déterminés à respecter les obligations énoncées dans les instruments pertinents de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Au niveau national, le Mozambique a ratifié la loi n° 14/2023, qui établit le cadre juridique et les mesures nécessaires pour prévenir et combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et a entrepris une série d'actions juridiques, judiciaires, administratives et de sécurité. Le Mozambique met également en œuvre le Programme de développement de la résilience et de l'intégration du nord, qui vise à rétablir la paix et à promouvoir le développement durable, dans le cadre d'une approche multidisciplinaire et intégrée portant sur les droits humains, les questions de genre, la jeunesse, la sécurité alimentaire, la résilience face aux changements climatiques et le développement. Nous sommes conscients que la participation et la collaboration actives des communautés locales jouent un rôle déterminant dans la prévention de la radicalisation et la promotion de la cohésion sociale, en particulier dans les provinces septentrionales touchées par la violence armée depuis 2017.

Pour terminer, le Mozambique réaffirme sa détermination à appuyer les efforts nationaux, bilatéraux, sous-régionaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. Nous sommes convaincus qu'en menant des actions unies et concertées, nous pouvons

lutter efficacement contre la propagation endémique du terrorisme et ouvrir la voie à un avenir plus sûr et plus prospère pour l'Afrique et le monde entier. Continuons à nous serrer les coudes, à renforcer notre coopération et à défendre nos valeurs communes de paix, de sécurité et de dignité humaine, en faisant taire les armes en Afrique ; il s'agit de notre vision commune d'une Afrique pacifique.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Sous-Secrétaire générale Gherman pour leurs exposés. Je voudrais exprimer notre appréciation du nouveau format du rapport du Secrétaire général (S/2024/583), que nous trouvons propice à nos discussions.

Les attaques perpétrées dans le monde entier nous démontrent que le terrorisme continue de représenter un risque grave pour la paix et la sécurité internationales. L'expansion continue des groupes terroristes en Afrique de l'Ouest et au Sahel est un facteur de déstabilisation pour l'ensemble de la région. Les signes de résurgence de Daech au Moyen-Orient, la menace émanant de l'Afghanistan à cause de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorasan et d'autres groupes, et les attaques persistantes par les Chabab en Somalie constituent des évolutions inquiétantes et requièrent notre attention soutenue. La menace mondiale que représente le terrorisme se présente sous différentes formes régionales et locales. L'utilisation d'une approche unique et uniforme n'apportera pas les solutions que nous souhaitons. Une meilleure compréhension de chaque contexte, de façon spécifique, une action inclusive et concertée et un réexamen permanent de nos efforts sont indispensables pour obtenir des résultats durables.

Qu'il me soit permis de souligner deux points à ce sujet.

Premièrement, nous devons prioriser la prévention. S'appuyer uniquement sur des approches strictement sécuritaires est insuffisant et pourrait même aggraver la situation. En effet, de nouveaux griefs peuvent apparaître et être exploités par les mêmes acteurs que nous cherchons à vaincre. Nos efforts doivent être holistiques et cohérents, et fondés sur le droit international, en particulier le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Il s'agit ici d'éléments clefs, que la Suisse reflète dans sa stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, récemment actualisée, et dans son plan d'action de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Nous saluons en outre le fait que la violence sexuelle et fondée sur le genre comme critère d'inscription a été ajoutée sur la liste du régime de sanctions établi par les résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015).

Deuxièmement, tous nos efforts doivent être ciblés, efficaces et mesurables. Nous saluons la suggestion de la présidence d'examiner de plus près la situation en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Le Comité de lutte contre le terrorisme devrait renforcer son engagement auprès des États de cette région. Ainsi, il pourrait contribuer à une meilleure compréhension des dernières évolutions et veiller à ce que le soutien de la communauté internationale soit étroitement aligné sur les besoins sur le terrain. En outre, nous devons nous assurer de notre capacité de mesurer le succès de l'engagement de l'ONU pour recalibrer les efforts en fonction des besoins et pour obtenir les meilleurs résultats possibles. À cet égard, nous devons prioriser la mise en œuvre du paragraphe 96 du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, à savoir l'élaboration d'un cadre de résultats. Cela permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de la Stratégie.

Il est essentiel d'améliorer constamment notre compréhension des différents facteurs menant à l'extrémisme violent et au terrorisme, y compris les dernières observations sur les effets des changements climatiques ou de l'innovation technologique. Cela nécessite un engagement fort avec les États concernés, mais aussi avec les parties prenantes comme la société civile, les acteurs locaux directement touchés et impliqués et le secteur privé. Nous avons tissé des réseaux solides au cours des dernières décennies. Continuons à les développer et à les utiliser pour mieux comprendre aujourd'hui les défis de demain, afin de les surmonter avec succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Sierra Leone.

Je tiens tout d'abord à remercier les intervenants, à savoir le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et la Sous-Secrétaire générale Natalia Gherman, de leurs précieux éclairages sur l'évolution des menaces que représentent Daech et les personnes et groupes qui y sont associés. Nous prenons acte de l'action importante menée par les entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme pour lutter contre ces menaces et ces attaques, leurs répercussions et les conditions sous-jacentes propices à leur enracinement et à leur propagation. Je remercie également les membres du Conseil d'avoir davantage mis l'accent sur la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et d'avoir appelé à la four-niture de toute urgence d'un appui aux pays de la région.

La Sierra Leone se félicite du dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales (S/2024/583) et

rappelle l'engagement pris par le Conseil en adoptant les résolutions 1373 (2001), 1377 (2001) et 2253 (2015), qui affirment qu'une démarche soutenue et globale, faisant appel à la participation et à la collaboration actives des États et des organisations, est essentielle pour lutter contre le fléau du terrorisme international.

Si les régimes de sanctions contribuent toujours efficacement à la lutte contre le terrorisme, la Sierra Leone rappelle en outre que le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) jouent des rôles essentiels et complémentaires. Par ailleurs, la Sierra Leone réaffirme son appui à la conclusion au plus vite d'une convention générale sur le terrorisme international. Nous appelons à un engagement renouvelé et à une réflexion innovante pour faire progresser le groupe de travail et nous acquitter de notre mandat collectif qui consiste à élaborer plus avant le cadre juridique de la convention.

Les organisations terroristes prospèrent dans des environnements caractérisés par l'exclusion sociale, l'inégalité et la relégation au second plan des droits humains. Ces groupes recherchent délibérément des personnes profondément désabusées, marginalisées et désespérées, qu'ils considèrent comme un terreau fertile pour propager leurs prétendues idéologies. Les environnements dans lesquels les possibilités d'éducation et d'autonomisation économique sont limitées et qui privent d'une vie digne une grande partie de la population, comme les jeunes, sont particulièrement sensibles à l'instabilité, les femmes et les filles étant généralement les plus touchées. La triste réalité est que ces déficiences socioéconomiques sont encore exacerbées par les effets préjudiciables des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

Ces dernières années, la menace terroriste mondiale a évolué, et les attaques de Daech, de ses affiliés et de ses partisans se sont multipliées. Les branches de Daech et les groupes qui lui sont affiliés ont étendu leur influence au-delà de l'Iraq et de la Syrie, englobant une population plus large composée principalement de jeunes, et s'étendent désormais à travers le monde, jusqu'à la région du Sahel central et de l'Afrique de l'Ouest. Ce nouvel épïcêtre du terrorisme est à l'origine de près de 50 % des morts causées par des actes terroristes dans le monde.

Nous soulignons les conditions de sécurité désastreuses dans la région du Sahel central et de l'Afrique de l'Ouest, et souhaitons partager les réflexions suivantes.

Premièrement, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme pour empêcher son enracinement et sa propagation. Malgré les revers financiers et les pertes parmi leurs hauts responsables, Daech et ses affiliés ont conservé leur capacité de mener des attaques terroristes et de projeter une menace au-delà de leurs zones d'opérations par le biais de cellules et de réseaux de facilitation, notamment dans le nord-ouest du Nigéria, par l'intermédiaire de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » et par un appui à l'État islamique du Grand Sahara. Il sera donc crucial de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme pour éviter qu'il ne s'enracine et ne se propage plus encore.

Deuxièmement, nous partageons l'inquiétude du Secrétaire général quant au risque que la constante expansion des groupes terroristes aboutisse à l'expansion d'une zone d'instabilité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier si les groupes affiliés à Daech se voient accorder une plus grande autonomie opérationnelle, financière et logistique. L'ampleur et la complexité du problème sont alarmantes et exigent une action concertée. À cet égard, le lancement du processus d'Abuja, qui vise à élaborer une stratégie globale dirigée et prise en charge par l'Afrique pour faire face à la menace croissante du terrorisme sur le continent, constitue une évolution positive. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'une approche coordonnée pour répondre à cette menace transnationale.

Troisièmement, à la lecture du rapport, nous constatons avec une grande inquiétude que la situation en Afrique de l'Ouest et au Sahel n'a pas changé depuis le rapport précédent (S/2024/117) et que le bureau Al-Furqan a gagné en importance et en capacité. En outre, nous sommes très préoccupés par les répercussions des opérations de Daech sur les enfants dans la région du Sahel central, où l'on constate une détérioration constante de la protection des civils et des violations fréquentes des droits humains qui touchent les personnes et les biens.

Rappelant la réunion organisée selon la formule Arria par la Sierra Leone et coparrainée par l'Algérie, le Guyana et le Mozambique, trois membres du groupe composé des membres africains du Conseil de sécurité et du Guyana, sur la lutte contre la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest et au Sahel, nous renouvelons notre appel en faveur d'une réponse globale renforcée pour lutter contre le fléau du terrorisme et atténuer les multiplicateurs de menace tels que l'insécurité alimentaire croissante, les difficultés induites par

les changements climatiques, les problèmes de santé et d'éducation, ainsi que les déplacements forcés massifs et très préoccupants de population dans la région.

Il est capital de renforcer les dispositifs de sécurité et les cadres réglementaires, ainsi que les mécanismes d'établissement des responsabilités en vue d'une réponse coordonnée aux niveaux national, régional et international. D'après notre expérience, les institutions de l'État peuvent être dotées des capacités nécessaires pour dissuader les activités terroristes, enquêter sur celles-ci et poursuivre leurs auteurs de manière efficace. En Sierra Leone, grâce à une législation récente destinée à lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive, ainsi qu'à renforcer notre agence centrale de renseignement et de sécurité et nos initiatives en matière de cybersécurité, nous avons mis en place un réseau d'institutions visant à dissuader et à tenir comptables les acteurs, les soutiens et les commanditaires d'activités terroristes, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Outre les efforts nationaux, la coopération régionale et internationale est indispensable pour lutter contre le terrorisme. Les groupes terroristes profitent souvent de la porosité des frontières, de la faiblesse des contrôles aux frontières et des failles de sécurité pour se livrer au trafic transfrontière d'armes, de drogues et de personnes. La Sierra Leone se félicite tout particulièrement des efforts déployés pour renforcer la coopération régionale et le développement des institutions dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, notamment la réunion africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme qui s'est tenue en avril à Abuja, avec l'appui du Bureau de lutte contre le terrorisme, et qui a lancé le processus d'Abuja en vue de la mobilisation de ressources.

Nous saluons l'action du Bureau de lutte contre le terrorisme, qui fournit une assistance technique à un certain nombre d'États et facilite la coopération régionale. Nous demandons qu'un soutien logistique, financier, technique et technologique continue d'être apporté aux initiatives régionales, en particulier pour mettre en œuvre les décisions figurant dans le communiqué de la soixante-cinquième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue le 7 juillet. Il s'agit notamment de rendre pleinement opérationnelle la Force multinationale mixte de l'Initiative d'Accra et du bassin du lac Tchad en réponse à l'évolution rapide et à la sophistication des activités des groupes terroristes et des organisations criminelles en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel.

Il est également essentiel d'empêcher les terroristes d'accéder à des ressources financières si l'on veut préserver les progrès réalisés dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Nous prenons acte des efforts déployés par le Groupe d'action financière (GAFI) et appelons à un renforcement de la coordination entre l'ONU et le GAFI en vue de recenser les lacunes des cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et d'y remédier.

Nous appelons tous les États Membres à réaffirmer leur responsabilité collective et leur engagement en faveur d'une tolérance zéro à l'égard du terrorisme. Il est impératif qu'ils s'acquittent tous des obligations qui leur incombent en vertu des conventions et des instruments internationaux de lutte contre le terrorisme. Cette responsabilité collective doit transcender les intérêts politiques, et l'influence extérieure doit être mise à profit de manière positive et constructive. Nous ne devons pas accepter le deux poids, deux mesures, et les terroristes ne doivent pas être vus à travers le prisme d'une religion, d'une région ou d'une origine ethnique spécifique.

Face à ces menaces, il est indispensable de préserver la crédibilité du système multilatéral et d'améliorer et d'étayer les méthodes de travail des comités chargés des sanctions et de la lutte contre le terrorisme, afin d'accroître la transparence et l'application du principe de responsabilité dans leurs travaux. Les inscriptions d'individus et d'entités sur les listes tenues par les comités des sanctions de l'ONU et les radiations de ces listes doivent reposer sur des critères objectifs, au-delà de considérations politiques ou religieuses. Les propositions à cet égard méritent d'être dûment examinées avant d'être diffusées afin de ne pas entamer notre crédibilité collective.

Je conclurai par une dernière réflexion sur le Sommet de l'avenir de cette année, qui offre l'occasion de redynamiser le multilatéralisme dans des domaines cruciaux, y compris les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme. L'amélioration de

notre riposte mondiale face au terrorisme doit jouer un rôle central dans le Nouvel Agenda pour la paix, en réunissant les parties prenantes des secteurs de la sécurité, de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix, afin de bâtir un avenir exempt de terrorisme. Alors que les menaces à la paix et à la sécurité internationales continuent d'évoluer, le Conseil de sécurité doit lui aussi évoluer dans son approche du mandat de sécurité collective afin de veiller à ce qu'une action rapide et efficace soit pleinement mise en œuvre.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant des États-Unis a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre à nouveau la parole, mais je dois répondre à certains commentaires faits tout à l'heure par le représentant de la Fédération de Russie, qui a une fois de plus tenté de politiser l'effort mondial visant à éliminer le terrorisme.

La menace croissante du terrorisme, en particulier au Moyen-Orient, est un phénomène auquel nous ne pourrions faire face efficacement qu'en formant une communauté mondiale unie. Dans cette optique, j'appelle la Russie à user de son influence réelle et croissante sur les groupes terroristes, tels que le Hamas, le Hezbollah et les houthistes, et sur l'Iran, principal État qui parraine le terrorisme dans le monde, pour mettre un terme à leurs attaques terroristes, qui menacent de faire éclater une guerre de plus grande ampleur dans la région.

J'ai une dernière remarque à faire en réponse aux commentaires du représentant de la Fédération de Russie sur la présence des États-Unis en Syrie. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, et je le répète, les forces des États-Unis ne sont présentes en Syrie que pour combattre Daech.

La séance est levée à 11 h 50.